

## ➤ QUELLE TVA POUR QUELS TRAVAUX ?

LOCAUX CONCERNÉS	LOCAUX EXCLUS
<p>Locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans et leurs dépendances (cave, garage, loggias, etc.)</p> <p>Les logements neufs, sauf en cas de travaux urgents à la suite d'une fuite d'eau ou d'une effraction par exemple qui eux bénéficient de la TVA à 5,5 %.</p>	
TRAVAUX CONCERNÉS TVA À 5,5 %	TRAVAUX EXCLUS TVA À 19,6 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les travaux d'entretien courant : peintures, changement de papier peint ou de moquette, installation de plomberie ou d'électricité</li> <li>• les travaux d'amélioration : isolation thermique et phonique,</li> <li>• de transformation : aménagement des combles</li> <li>• de gros entretien (ravalement)</li> <li>• les opérations de raccordement aux réseaux publics : eau, gaz, électricité, tout-à-l'égout</li> <li>• les travaux sur les éléments d'habitation comme loggias, terrasses, caves, greniers, débarras ou garages privés</li> <li>• la motorisation du portail d'accès d'une maison</li> <li>• les travaux de construction ou de réparation des murs de clôture du jardin d'une habitation, à l'exception des clôtures composées de haies</li> <li>• les travaux effectués dans une copropriété (ravalement de façade, réfection de la cage d'escalier ou de la toiture)</li> <li>• fourniture d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (capteurs solaires, d'éoliennes, de poêles à bois, inserts...) à condition qu'elle soit accompagnée de travaux de pose dépenses résultant d'un contrat de maintenance : chaudière, ascenseur...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les travaux de construction : agrandissement ou surélévation d'une maison, création d'une véranda, ou d'un garage ;</li> <li>• travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts ou d'installations comme les piscines ou courts de tennis ;</li> <li>• les gros appareils de chauffage installés dans les immeubles collectifs, les ascenseurs (sauf lorsqu'ils sont spécialement conçus pour des handicapés), les saunas, appareils électroménagers, audiovisuels, les appareils de chauffage ou de climatisation mobiles ;</li> <li>• les frais de mise en service des réseaux : téléphone, gaz et électricité</li> <li>• les équipements ménagers, électroménagers et mobiliers : four, cuisinière, réfrigérateur, machine à laver, radiateur mobile, meuble de rangement non encastré, coffre fort...</li> <li>• les honoraires de l'architecte ou du maître d'œuvre.</li> <li>• travaux réalisés sur deux ans au maximum, qui aboutiraient à une majoration de la surface du logement de plus de 10 %</li> <li>• matières premières, fournitures et équipements achetés directement par les particuliers</li> </ul>

## ➤ EXEMPLES DE TRAVAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA TVA À 5,5 %

### Fermetures et ouvertures

- \* Portes, portails ou barrières
- \* Fenêtres et velux, y compris automatisés
- \* Volets et persiennes
- \* Garde-corps, rambardes, rampes de balcons
- \* Vitres et baies vitrées

### Éléments de sécurité

- \* Interphones, visiophones, caméras de surveillance, alarme
- \* Porte coupe-feu
- \* Paratonnerre/parafoudre
- \* Détecteur de gaz et de fumée
- \* Serrures et verrous
- \* Grilles ou barres de protection des fenêtres et volets

### Salle de bains

- \* Raccordement des équipements sanitaires aux réseaux d'évacuation ou d'assainissement
- \* Revêtement des murs et des sols
- \* Équipements sanitaires : baignoires, baignoire à remous, douche, lavabos, éviers, WC...
- \* Installation, remplacement d'un ballon d'eau chaude, de radiateurs fixes
- \* Installation, remplacement ou mise aux normes de la plomberie, de l'électricité, du gaz.
- \* Installation d'éléments neufs incorporés (étagères, miroirs, placards...) encastrés dans le mur.
- \* Installation, entretien et désinfection d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC)

### Cuisine

- \* Raccordement électrique des appareils ménagers
- \* Raccordement aux réseaux publics
- \* Revêtement des murs et des sols
- \* Installation d'équipements d'ameublement fixés aux murs de manière définitive
- \* Installation, remplacement d'un chauffe-eau, de radiateurs fixes
- \* Installation, remplacement ou mise aux normes de la plomberie, de l'électricité, du gaz.

### Travaux réalisés sur une façade

- \* Ravalement
- \* Nettoyage à l'eau
- \* Dégraffitage

### Gros travaux

- \* Edification et réparation d'un mur de clôture, d'une grille, d'un portail
- \* Raccordement aux réseaux publics : électricité, gaz, eaux, téléphone, câble...
- \* Terrassement
- \* Installation d'une fosse septique
- \* Système de fermeture et de sécurité : porte blindées, serrures, alarmes, digicode
- \* Réfection de la toiture
- \* Ravalement et peinture des façades
- \* Pose de volets, fenêtres, gouttières... extérieurs
- \* Aménagement des combles, mansardes et greniers : création ou remplacement d'un plancher, d'une charpente...
- \* Réfection de la plomberie
- \* Installation électrique
- \* Réfection de la toiture
- \* Réparation d'un mur
- \* Pose d'équipements sanitaires
- \* Création d'ouvertures pour installer portes et fenêtres
- \* Démolition d'une cloison pour réunir deux pièces
- \* Matériaux utilisés pour la réalisation des travaux : béton, tuiles, bois, laine de verre, ciment... joints, vis, boulon, gaines, tuyaux...
- \* Revêtements de sol : carrelage, moquette, parquet...
- \* Revêtements muraux : peinture, lambris, tapisserie, faïence...